

Les vendanges vont commencer

Le premier ban des vendanges a été publié le mercredi 18 septembre pour le crémant de Loire et le saumur mousseux à base de pinot noir. A suivre, dès lundi, le chardonnay destiné au crémant de Loire, à l'anjou mousseux et au saumur mousseux. Puis, mercredi, le sauvignon pour le saumur mousseux. Néanmoins, la belle série ensoleillée qui s'annonce ne pousse pas les viticulteurs à la hâte. « Ces derniers jours, on a eu de l'eau, entre 35 et 40 mm selon les secteurs », note Patrice Laurendeau, le président de la Fédération viticole. Cela a fait grand bien, La maturité a été activée ».



Photo CO - Laurent COMBET

Angers accueille le Salon de l'habitat

320 exposants spécialisés dans l'immobilier, l'habitat, l'éco-habitat, la décoration, les jardins et les maisons en bois, sont présents depuis hier au parc des expositions d'Angers, à l'occasion du Salon de l'habitat. Le salon, qui se poursuit jusqu'à lundi 18 heures, sera ouvert de 10 heures à 19 heures aujourd'hui et dimanche. Une garderie gratuite, pour les enfants de six mois à six ans, sera disponible samedi et dimanche entre 14 heures et 18 heures. De nombreux ateliers viendront ponctuer la manifestation. Entrée : 6 € et 4 €, gratuit pour les moins de 16 ans.



Photo CO - Laurent COMBET

LES COTES DE LA LOIRE			
Septembre	20	21	22
Orléans	-0,43	-0,35	-0,36
Saumur	-0,13	-0,10	-0,20
Les Ponts-de-Cé	-0,11	0,10	0,10
Montjean-sur-Loire	-0,68	-0,70	-0,70
Ancenis	-1,53	-1,55	-1,60

SERVEUR TÉLÉPHONIQUE
Les prévisions d'Orléans à Ancenis
0825 150 285 (0,15€ la minute)

LA COTE DE LA MAINE
Hier, au pont de la Basse-Chaine
+0,17

BINGO BINGO

► Ils remportent la croisière.
« Jusqu'ici nous n'avons jamais rien gagné »

Ce vendredi, le couple a reçu confirmation de la bonne nouvelle : leur grille est bien la gagnante de la Costa croisière pour les Caraïbes. Une semaine à sillonner les eaux chaudes aux frais de la princesse. Valeur du lot : 4 320 €. Ce qui en fait le second d'importance après la Mazda. Le Maine Libre, ils connaissent bien : plus de 40 ans qu'ils l'ont



Marylène et sa grille gagnante.

tous les jours. « Nous nous sommes mariés en 1969, on a dû s'abonner dès l'année suivante » se remémore Michel. Alors lorsque le jeu a été lancé, ils ne l'ont pas raté. « Dès le départ, je jouais tout : la grille, le numéro du jour et le jeu par téléphone » confie Marylène. « Et jusqu'ici, nous n'avons jamais rien gagné. » Par contre, « la voisine à qui j'avais prêté le journal, elle avait eu quelque chose », sourit-elle. Le hasard s'est arrêté mercredi devant leur porte, comme le porteur de journaux « qui pourtant, en distribue beaucoup dans l'allée » qui passe devant chez eux. Mais quand la chance tombe, c'est pour de bon. « J'ai vu qu'on avait une ligne de remplie. » Bingo, un bungalow. « Et puis j'ai réalisé qu'on avait toute la grille » poursuit Marylène. Bingo bingo, la croisière ! Là, Michel s'est levé pour vérifier. « Moi, tant que ce n'est pas officiel, je n'y crois pas ». Et maintenant ? « Maintenant, j'y crois ! »

► Partenaires. Pathé Atlantis et Gaumont

Les cinémas offrent des places : avant-premières et films bientôt à l'affiche devraient ravir les cinéphiles. Marie-Odile Weiss (Pathé Atlantis) et Nathalie Fidalgo (Gaumont Nantes), sans oublier Philippe Drilleau (Gaumont Angers), entretiennent des relations privilégiées avec Presse Océan, le Courrier de l'Ouest et Le Maine Libre. C'est pourquoi Gaumont et Pathé n'ont pas hésité à redevenir partenaires du jeu Bingo Bingo. « Nous avons un partenariat régulier, qui existe aussi au moment du marché de Noël par exemple », expliquent Marie-Odile Weiss et Nathalie Fidalgo. De telles actions permettent de « mettre en avant nos films et nos cinémas, mais aussi

de toucher un nouveau public, pas obligatoirement habitué aux salles obscures ». Côté sorties, Marie-Odile Weiss annonce l'avant-première le 30 septembre de 9 mois ferme, qui permettra au public de rencontrer Albert Dupontel. Mais la directrice de Pathé Atlantis cite également la palme d'or de Cannes, La vie d'Adèle, Fonzy avec José Garcia, Cartel, le dernier Ridley Scott, Casse-tête chinois, le dernier Klapisch, sans oublier Quai d'Orsay présenté en avant-première le 7 octobre... « Bref, les participants au jeu Bingo Bingo n'auront que l'embarras du choix, une fois qu'ils auront gagné des places de cinéma. Mais nous acceptons aussi ceux qui n'auront pas gagné ».



Nathalie Fidalgo (Gaumont) et Marie-Odile Weiss (Pathé Atlantis).

Il ne peut pas inhumer son papa

Rudy, 20 ans, ne peut pas inhumer son père à Longué-Jumelles. Cette commune du Saumurois refuse de lui accorder une dérogation, refus qui sème colère et incompréhension au sein de la famille.



Longué-Jumelles, jeudi soir. Les frères et sœurs de Rudy (2^e à partir de la droite) font bloc autour de lui. Si la famille comprend les arguments avancés par le maire, elle n'accepte pas la manière dont elle a été traitée.

Benoît ROCHARD
redac.saumur@courrier-ouest.com

Depuis le 4 septembre, Rudy, un jeune homme âgé de 20 ans et domicilié à Saint-Philbert-du-Peuple, dispose d'une urne cinéraire sans savoir quoi en faire. Une situation qui s'apparente à un mauvais roman noir. L'urne accueillie aujourd'hui au crématorium de Savigny-en-Véron (Indre-et-Loire) contient les restes de son papa décédé le 1^{er} septembre à 53 ans à Gennes, son dernier domicile. Cet homme est né et a habité à Longué-Jumelles. À son décès, son fils Rudy a voulu placer l'urne dans le cimetière de Longué-Jumelles afin de suivre les dernières volontés de son père. Comme le défunt n'habitait pas la commune, la famille du jeune homme, qui voulait payer une concession, a sollicité une dérogation auprès de la mairie. Une

demande refusée. Le jeune homme souhaitant pas inhumer son proche à Saint-Philbert-du-Peuple et l'accès au cimetière voulu lui étant impossible, il s'est résolu à laisser l'urne cinéraire en Indre-et-Loire. Le cœur gros, nourris de sentiments de colère, d'incompréhension et de mal-être. « On a senti que nous abandonnions notre proche. Nous n'avons pas pu terminer notre deuil. Quand vous pensez que Rudy a dû ramener ses fleurs à la maison », déplore Johanna, sa sœur.

« On ne comprend pas, Rudy a payé sa dette »

La demande de dérogation a été refusée par un adjoint de Longué-Jumelles puis par Frédéric Mortier, maire de la commune. La première entrevue avec l'adjoint s'est déroulée dans un climat tendu et le ton est vite monté. La famille a été blessée

par ses paroles tandis que la municipalité s'est défendue en accusant la famille d'être venue en mairie « de manière hystérique ». Selon la famille, l'élu aurait invoqué des « bêtises d'ado » effectuées par le passé par le jeune homme à Longué-Jumelles pour refuser une dérogation. Un refus qui pourrait s'apparenter à une double peine. « On ne comprend pas, Rudy a payé sa dette », explique Johanna. Un second entretien s'est déroulé avec le maire. Cette fois-ci, l'ambiance a été plus cordiale. « Le maire a été à notre écoute. Nous lui avons demandé simplement un geste humain ». Malgré tout, le maire n'a pas accordé la dérogation permettant d'inhumer le défunt à Longué-Jumelles. « C'est une application stricte du règlement voté en conseil municipal. Cette demande de dérogation n'entre pas dans ce cadre. Je n'ai aucune raison de l'accepter », explique Frédéric Mortier.

Et l'élu de rappeler les trois situations qui permettent une inhumation à Longué-Jumelles. « Il faut habiter Longué, décéder sur Longué ou avoir un caveau familial ». Le maire précise que les demandes de dérogation sont fréquentes et que l'accord relève « de cas exceptionnels. J'en ai accordé dans des cas difficiles. Les dernières concernaient un jeune enfant et une jeune maman ». La situation pourrait se décanter puisque le jeune homme envisage d'acheter une maison à Longué-Jumelles. Auquel cas, il aurait alors le droit à une concession. La famille qui reste encore marquée par le traitement qui lui a été réservé, ne compte pas en rester là. Johanna a écrit au Préfet et au Procureur de la République afin d'obtenir gain de cause et que la famille commence son travail de deuil.

On ne peut pas conserver une urne chez soi

Michel Kawnik préside l'association française d'information funéraire (AFIF) (1). Située à Paris et créée en 1992, elle informe les familles, les services sociaux et médicaux souhaitant en savoir plus sur les obsèques. Concernant le sujet des dérogations susceptibles d'être accordées par les maires, il précise. « Nul maire n'est obligé d'accepter les dérogations mais rien ne lui interdit non plus. » Le plus souvent les dérogations concernent des personnages ou des cimetières célèbres. Au sujet du devenir d'une urne cinéraire. « Posséder une urne de manière durable à son domicile est interdit par une loi de 2008 ». Par contre, on peut en recueillir une chez soi,

de manière uniquement temporaire, avant de la placer ensuite dans un columbarium ou de disperser les cendres. La dispersion des cendres obéit aussi à certaines règles. « Les cendres peuvent être dispersées en pleine nature sauf sur une voie publique ou un jardin public. Les bords de rivières et de canaux sont interdits. La dispersion en mer est interdite sur une plage ou à moins de 100 mètres du rivage. Il faut aussi préférer une urne biodégradable. Pour réaliser ces dispersions, il faut cependant effectuer une déclaration préalable dans la mairie de la ville de naissance du défunt. »

(1) www.afif.asso.fr



L'avenir des cendres obéit à certaines règles.

NOUVEAU
Venez récupérer vos points à

AFT-IFTIM
La formation transport logistique

SAUMUR
Mercredi 16 et Jeudi 17 Octobre 2013
Mercredi 20 et Jeudi 21 Novembre 2013
Mercredi 18 et Jeudi 19 Décembre 2013

SAINT-SYLVAIN
Lundi 14 et Mardi 15 Octobre 2013
Lundi 18 et Mardi 19 Novembre 2013
Lundi 16 et Mardi 17 Décembre 2013

2 sites

Tarif exceptionnel de **220 € TTC**

Inscrivez-vous au **02 40 18 13 13**